

REPUBLIQUE FRANÇAISE



MAIRIE DE DEVILLE LES ROUEN



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 05 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le 05 juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Déville lès Rouen, légalement convoqué le 05 mai 2026 s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Xavier Dufour, premier adjoint, remplaçant provisoirement Madame le Maire empêchée.

Conformément à l'article L. 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été ouverte de manière publique.

Étaient présents : Dufour Xavier, Jaha Mohamed, Mottet Delphine, Vallant Jérôme, Guillet Dorothee, Ridez Yoann, Deme Abdoul-Aziz, Nectoux Béatrice, Iacopino Laurent, Thiessé Stéphanie, Monteiro Rodolphe, Police Perle, Guillet André-Philippe, Delpierre Dit Cafarin Caroline, Delahaye Joël, Allain Jessy, Hatton Romain, Binard Sylvie, Achenza Anthony, Desnoyers Nathalie, Etancelin Séverine, Gissinger Alban, Lefevre Amélie, Nicolle Nadia, Claudel Guillaume, Lethuillier-Levet Valérie.

Étaient absents et avaient donné pouvoir :

Deloignon Mirella à Dufour Xavier, Boutigny Annette à Mottet Delphine, Appriou Philippe à Deme Aziz, Marin-Curtoud Virginie à Guillet Dorothee, Boutin Annie à Ridez Yoann.

Étaient absents : Hébert François, Belhadj Lazreg.

Secrétaire de séance : Alban Gissinger.

Le procès-verbal de la séance du 30 avril 2026 est adopté, une erreur dans le nom du secrétaire de séance dans le bloc signature sera corrigé à la demande de Monsieur Claudel.

La transcription du procès-verbal restitue les propos échangés et enregistrés sur chaque sujet de l'ordre du jour en distinguant chaque intervenant.

26-40 Elections Sénatoriales - Désignation des délégués suppléants du Conseil Municipal et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire du ministère de l'intérieur NOR : INTP2611651C relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux.

Dans les villes de 10 000 à 19 999 habitants, tous les conseillers municipaux sont délégués de droit. Les délégués suppléants (au nombre de 9) sont élus parmi les électeurs de la commune au scrutin de liste proportionnel à la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel.

Monsieur Dufour, premier adjoint, président du bureau, nomme les 2 membres du Conseil Municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et les 2 membres présents les plus jeunes, il s'agit de :

Mme Allain Jessy, MM Delahaye Joël, Guillet André-Philippe, Gissinger Alban.

Les listes déposées sont :

- Liste « Cheval Alexandre » : Mme Emo Martine, M. Cheval Alexandre, Mme Moudni Fouziia, M. Decaux Didier, Mme Grenier Marie, M. Dehais Sébastien, Mme Manland Ashley, M. Prieur Laurent, Mme Demunck Elisabeth.
- Liste « Tsafack Donkeng Guy » : M. Tsafack Donkeng Guy, Mme Floc'h Blandine, M. Helloin Marc, Mme Hamidou Haby, M. Morlaine Maxime, Mme Pontillon Catherine, M. Chanteloup Christian, Mme Gressier-Bouchez Christine, M. Petit Christophe.

X. DUFOUR: Tout le monde a bien reçu son enveloppe, une enveloppe également pour un pouvoir éventuel ? Et les bulletins qui permettent de pouvoir voter ?

X. DUFOUR: Pas de problème particulier ?

X. DUFOUR: Je vous propose donc qu'on démarre les opérations de vote.

X. DUFOUR: L'urne a été fermée. Une clé à chacun récupérée. Merci beaucoup.

X. DUFOUR: Donc à l'appel de votre nom, je vous invite à aller voter.

X. DUFOUR: Madame Deloignon Mirella.

X. DUFOUR: Monsieur Dufour Xavier.

X. DUFOUR: Madame Boutigny Annette.

X. DUFOUR: Non, on essaye de faire le tour, sinon ça va être le bazar. Excusez-moi, je ne l'ai pas fait parce qu'après avec l'appel, c'est compliqué. Merci.

X. DUFOUR: On a un peu de temps, on n'a qu'une délibération ce soir. On ne vous a pas fait venir pour cinq minutes.

X. DUFOUR: Donc, Madame Boutigny Annette.

X. DUFOUR: Monsieur Jaha Mohamed.

X. DUFOUR: Madame Mottet Delphine.

X. DUFOUR: Monsieur Appriou.

X. DUFOUR: Madame Virginie Marin-Curtoud.

X. DUFOUR: Monsieur Vallant Jérôme.

X. DUFOUR: Mme Guillet Dorothée.

X. DUFOUR: Monsieur Ridez Yoann.

X. DUFOUR: Mme Boutin Annie.

X. DUFOUR: M. Aziz Deme.

X. DUFOUR: Mme Nectoux Béatrice.

X. DUFOUR: M. Iacopino Laurent.

X. DUFOUR: Mme Thiessé Stéphanie.

X. DUFOUR: Un peu de silence s'il vous plaît, merci.

X. DUFOUR: Monsieur Monteiro Rodolphe.

X. DUFOUR: Madame Police Perle.

X. DUFOUR: Monsieur Guillet Philippe.

X. DUFOUR: Mme Delpierre dit Cafarin Caroline.

X. DUFOUR: Monsieur Delahaye Joël.

X. DUFOUR: Madame Allain Jessy.

X. DUFOUR: Monsieur Hatton Romain.

X. DUFOUR: Madame Binard Sylvie.

X. DUFOUR: Monsieur Achenza Anthony.

X. DUFOUR: Madame Desnoyers Nathalie.

X. DUFOUR: Mme Etancelin Séverine.

X. DUFOUR: M. Alban Gissinger.

X. DUFOUR: Mme Amélie Lefebvre.

X. DUFOUR: Madame Nicolle Nadia.

X. DUFOUR: Monsieur Claudel Guillaume.

X. DUFOUR: Madame Lethuillier-Levet Valérie.

X. DUFOUR: Merci, Mesdames, Messieurs, pour ces opérations de vote. Je vous propose qu'on procède au dépouillement de manière habituelle, à savoir le comptage des enveloppes par rapport au nombre de votants.

X. DUFOUR: Et ensuite, vous échangerez une enveloppe et vous aurez une lecture à chaque fois, comme on le fait dans toutes les opérations de vote, de façon à respecter le scrutin. Merci.

Comptage et dépouillement par les assesseurs...

X. DUFOUR: Bon on peut en mettre... on va continuer, allez-y je vous en prie.

X. DUFOUR: On recompte les enveloppes, Monsieur Guillet, de façon à bien en retrouver 31, s'il vous plaît, merci.

X. DUFOUR: Merci pour les enveloppes.

X. DUFOUR: Donc, puis-je avoir le nombre de bulletins de Monsieur Cheval, s'il vous plaît. Vous pouvez les compter à haute voix s'il vous plaît, madame.

X. DUFOUR: Merci.

J. ALLAIN: 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16....

X. DUFOUR: On compte également l'autre, on met les bulletins à part, merci, ici s'il vous plaît, merci.

X. DUFOUR: Les résultats sont les suivants : la liste de M. Cheval 26 voix et la liste de M. Tsafack 5 voix. Je vais vous donner le nombre de sièges par rapport à ça.

X. DUFOUR: Mesdames et Messieurs, je vous remercie. Néanmoins, vous aurez les PV à signer comme à l'accoutumé. Merci.

X. DUFOUR: Donc, la traduction est la suivante : La liste de M. Cheval obtient huit sièges et la liste de M. Tsafack obtient un siège.

X. DUFOUR: Y a-t-il des remarques particulières ou des observations ?

X. DUFOUR: Merci, Messieurs, Dames.

Après le dépouillement, les résultats sont les suivants sur 31 suffrages exprimés :

- ***Liste « Cheval Alexandre » : 26 voix***
- ***Liste « Tsafack Donkeng Guy » : 5 voix***

Monsieur Dufour proclame les résultats définitifs :

- ***Liste « Cheval Alexandre » : 8 sièges***
- ***Liste « Tsafack Donkeng Guy » : 1 siège***

X. DUFOUR: L'ordre du jour, bien sûr, comme vous le savez, est épuisé.

X. DUFOUR: Néanmoins, je pense que, chacun, vous avez reçu... Vous savez qu'on a encore quelques petits problèmes avec SharePoint, mais, néanmoins, les services vous ont envoyé par mail les différents documents pour le Conseil Municipal de ce soir.

X. DUFOUR: Donc, vous avez pu avoir le compte-rendu de la séance du 30 avril, vous avez également pu avoir le compte rendu des décisions de Mme Le Maire qui vous a été communiqué concernant un appel d'offres infructueux concernant le centre culturel Voltaire où là, pour un lot VRD, il passera en MAPA. Et vous avez également reçu les déclarations d'intention d'aliéner, les DIA, que vous avez à chaque Conseil Municipal, et vous avez la liste des concessions funéraires.

X. DUFOUR: Y a-t-il des remarques ?

X. DUFOUR: Oui, M. Claudel.

G. CLAUDEL: – Merci, M. Dufour.

G. CLAUDEL: Concernant le compte-rendu des décisions de Mme Le Maire, la partie infructueuse du marché public concerne le restaurant ou la partie globale ?

X. DUFOUR: Pas du tout, Monsieur. C'était un appel d'offres général en lot séparé. L'ensemble des lots a été ouvert et a été reçu, puisqu'aujourd'hui, on est en train de faire l'analyse. Un seul lot, qui est le lot VRD, n'a pas du tout répondu à aucun candidat. De ce fait, de façon à ne pas pénaliser l'opération qui devrait démarrer en septembre, on relance, et on peut le faire dans notre marché, on relance le lot VRD en MAPA.

X. DUFOUR: Voilà.

G. CLAUDEL: Je vous remercie pour votre réponse.

G. CLAUDEL: Et concernant les DIA, j'ai une interrogation concernant les DIA 41-42 où le nom de l'acquéreur n'est pas identifié. Ce que je remarque, c'est que quand la Mairie n'a pas forcément l'identification, c'est indiqué "non communiqué". En l'occurrence, ici, il n'y a aucune indication et sur la droite, on a marqué uniquement le parking et la rampe et je voulais savoir si la mairie avait cette information, parce que ça représente une DIA d'une valeur de 390 000 euros.

X. DUFOUR: Vous pouvez me rappeler le numéro de la DIA ?

G. CLAUDEL: 41 et 42. C'est en date du 21 et 22 avril.

X. DUFOUR: Et quels noms ça concerne ?

G. CLAUDEL: Le propriétaire c'est SCCV pour une parcelle de un peu plus de 8000 m2.

X. DUFOUR: Oui, tout à fait. Alors, je sais vous répondre, la SCCV, donc c'est une opération assez particulière. C'est l'opération Cœur de Ville.

X. DUFOUR: Cette opération, quand elle a été acquise par le promoteur, il y a eu une problématique, c'est qu'à un moment, le promoteur avait, dans son opération, acquis le parking et la rampe. Et de ce fait, quand les études de commercialisation sont faites avec U Express, U a voulu absolument avoir ce parking. On a été obligé de faire une modification parce que les copropriétaires avaient une ASL et dans l'ASL, ils étaient propriétaires du parking. De ce fait, il y a une modification pour que U rachète le parking et la rampe. Voilà pourquoi on en est là.

G. CLAUDEL: Donc du coup, l'acquéreur, c'est... U.

X. DUFOUR: Exactement, Monsieur Claudel.

X. DUFOUR: Cette opération d'ailleurs, U, a voulu, et on le voit aujourd'hui, U, a voulu essayer et c'est normal, a voulu avoir ce parking. C'était une condition d'ailleurs, dans les négociations avec le promoteur, U voulait absolument avoir ce parking, puisqu'une surface commerciale, dans le cœur de ville, si elle n'a pas de parking, c'est compliqué. Sachant que ce parking ne sera pas privatisé en soi, c'est-à-dire qu'on pourra s'y stationner, pour aller faire une course à droite et à gauche, pas forcément aller dans le supermarché mais il appartient à U et il y a environ 80 places aujourd'hui.

G. CLAUDEL: Merci pour les précisions.

X. DUFOUR: Je vous en prie.

X. DUFOUR: Y a-t-il d'autres remarques ou d'autres observations ?

V. LETHUILLIER: Nous avons été avertis d'une journée de grève lundi 18 juin sur l'école Rousseau. Il s'agit d'un mouvement contre un dispositif d'accueil expérimental pour accueillir des enfants en attente d'IME. La commune est-elle associée à ce dispositif ? Et si oui, sous quelle forme ?

X. DUFOUR: Je vais laisser mon adjointe aux affaires scolaires répondre.

D. MOTTET: Donc oui, nous sommes associés à ce dispositif mais aujourd'hui, on est là pour... J'ai pas très envie d'en parler parce que ça ne faisait pas partie de l'ordre du jour, et tous les aboutissants ne sont pas encore faits. Je crois qu'il y a une réunion qui a été proposée aux parents d'élèves par l'Education Nationale. Alors j'ai plus la date précise, mais je crois que c'est le 18 juin. Donc voilà.

D. MOTTET: Tant que tout n'est pas mis en place je ne me vois pas parler de ce sujet qui n'est pas encore tout à fait abouti et la seule chose que je peux dire c'est qu'aujourd'hui on parle d'inclusion et je pense qu'il faut penser à l'inclusion.

X. DUFOUR: Merci Madame Mottet. Donc je partage l'avis de Madame Mottet. Aujourd'hui, nous, on a appris également il y a quelques jours qu'il y avait ce

mouvement. Aujourd'hui, effectivement, il y a aussi l'Education Nationale qui gère ce projet, et en l'absence d'éléments concrets, la position de Madame l'adjointe me convient parfaitement. Mais sachez qu'on saura vous répondre dans les prochains moments quand vous le souhaiterez dans un prochain Conseil Municipal.

V. LETHUILLIER: Je vous remercie de votre réponse. J'ai abordé le sujet puisque, effectivement, c'était d'actualité avec le mouvement du personnel de Rousseau.

X. DUFOUR: Pas de problème, Madame.

X. DUFOUR: Merci.

X. DUFOUR: D'autres interventions ?

X. DUFOUR: Donc, merci de votre participation.

X. DUFOUR: Je vous invite demain, à partir de 14 heures, à un moment important de la fête du Sport.

X. DUFOUR: Bonne soirée, Messieurs, Dames.

X. DUFOUR: Tout le monde doit rester... Pardon. Parce qu'il y a un PV à signer.

X. DUFOUR: Merci, Madame Morel, elle m'a interpellé au dernier moment, c'est bien.

X. DUFOUR: Les membres du bureau, vous pouvez venir signer les documents si ça ne vous dérange pas. Merci beaucoup.

X. DUFOUR: Les deux plus anciens et les deux plus jeunes... On signe dans la bonne colonne (rire).

X. DUFOUR: Monsieur Gissingner, vous avez encore une signature, s'il vous plaît.

X. DUFOUR: Deux mêmes et trois mêmes après...

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h35.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le jeudi 02 juillet 2026.

Les délibérations adoptées lors du Conseil Municipal du 05 juin 2026 sont les suivantes :

Délibération n°26-40.



Le 1^{er} adjoint

X. Dufour



Le secrétaire de séance

Alban Gissingner

REPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE DEVILLE LES ROUEN



Département
de la
Seine-Maritime

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 05 JUIN 2026



Arrondissement
de Rouen

Canton de
Mont-Saint-Aignan

Délibération
n°26-40



Elections
Sénatoriales –
désignation des
suppléants des
délégués

L'an deux mille vingt-six, le 05 juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Déville lès Rouen, légalement convoqué le 05 mai 2026 s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Xavier Dufour, premier adjoint, remplaçant provisoirement Madame le Maire empêchée.

Conformément à l'article L. 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été ouverte de manière publique.

Étaient présents : Dufour Xavier, Jaha Mohamed, Mottet Delphine, Vallant Jérôme, Guillet Dorothée, Ridez Yoann, Deme Abdoul-Aziz, Nectoux Béatrice, Iacopino Laurent, Thiessé Stéphanie, Monteiro Rodolphe, Police Perle, Guillet André-Philippe, Delpierre Dit Cafarin Caroline, Delahaye Joël, Allain Jessy, Hatton Romain, Binard Sylvie, Achenza Anthony, Desnoyers Nathalie, Etancelin Séverine, Gissinger Alban, Lefevre Amélie, Nicolle Nadia, Claudel Guillaume, Lethuillier-Levet Valérie.

Étaient absents et avaient donné pouvoir :

Deloignon Mirella à Dufour Xavier, Boutigny Annette à Mottet Delphine, Appriou Philippe à Deme Aziz, Marin-Curtoud Virginie à Guillet Dorothée, Boutin Annie à Ridez Yoann.

Étaient absents : Hébert François, Belhadj Lazreg.

Secrétaire de séance : Alban Gissinger.

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collègues électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire du ministère de l'intérieur NOR : INTP2611651C relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux.

Dans les villes de 10 000 à 19 999 habitants, tous les conseillers municipaux sont délégués de droit. Les délégués suppléants (au nombre de 9) sont élus parmi les électeurs de la commune au scrutin de liste proportionnel à la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel.

Monsieur Dufour, premier adjoint, président du bureau, indique que le bureau électoral est composé par les 2 membres du Conseil Municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et les 2 membres présents les plus jeunes, il s'agit de :

Délibération n°26-40/Nom. : 5.3 Désignation de représentants

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen (53, avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et transmission aux services de l'État.

Page 1 sur 2

Mme Allain Jessy, MM Delahaye Joël, Guillet André-Philippe, Gissinger Alban.

Les listes déposées sont :

- Liste « Cheval Alexandre » : Mme Emo Martine, M. Cheval Alexandre, Mme Moudni Fouziia, M. Decaux Didier, Mme Grenier Marie, M. Dehais Sébastien, Mme Manland Ashley, M. Prieur Laurent, Mme Demunck Elisabeth.
- Liste « Tsafack Donkeng Guy » : M. Tsafack Donkeng Guy, Mme Floc'h Blandine, M. Helloin Marc, Mme Hamidou Haby, M. Morlaine Maxime, Mme Pontillon Catherine, M. Chanteloup Christian, Mme Gressier-Bouchez Christine, M. Petit Christophe.

Après le dépouillement, les résultats sont les suivants sur 31 suffrages exprimés :

- Liste « Cheval Alexandre » : 26 voix
- Liste « Tsafack Donkeng Guy » : 5 voix

Monsieur Dufour proclame les résultats définitifs :

- Liste « Cheval Alexandre » : 8 sièges
- Liste « Tsafack Donkeng Guy » : 1 siège

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, au registre suivent les signatures,



Pour extrait certifié conforme,
1^{er} adjoint,

Xavier Dufour



Pour extrait certifié conforme,
Le secrétaire de séance,

Alban Gissinger

Délibération n°26-40/Nom. : 5.3 Désignation de représentants

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen (53, avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et transmission aux services de l'État.

Page 2 sur 2